

Commune de CHOISY Carte de localisation des aléas



échelle: 1/25 000 ième



Mouvements de terrains



Zones humides



Débordements torrentiels



Chutes de pierres

Ce plan ne constitue pas un document réglementaire opposable aux tiers. Il a été élaboré par les Services de l'Etat dans le cadre de l'élaboration du dossier d'information préventive.

Il a été établi pour définir les zones dans lesquelles le Maire devrait procéder à l'information des populations sur les risques majeurs en application du Code de l'Environnement (Art. L125-2) et du décret du 11/10/1990 modifié.

n° d'autorisation IGN: PARIS 199(1984)50-51

